

## Document explicatif de l'exigence de rapport 3.1.4 pour les entreprises de banane

- Valable pour l'année 2025 -

L'objectif de ce document est de fournir des réponses aux questions relatives à l'exigence 3.1.4 du [Standard du Commerce Equitable Fairtrade pour les fruits frais](#).

### Abréviations

CLAC	Réseau des Petits Producteurs et des Travailleurs d'Amérique latine et des Caraïbes (« <i>Coordinadora Latinoamericana y del Caribe de Pequeños(as) Productores(as) y Trabajadores(as) de Comercio Justo</i> » en espagnol)
formulaire 3.1.4	Formulaire de déclaration des données pour se conformer à l'exigence 3.1.4 du Standard du Commerce Equitable Fairtrade pour les fruits frais
SV	Salaire vital <sup>1</sup>
S&P	Unité Standard et Prix (« <i>Standards and Pricing</i> » en anglais)

### Historique

#### Q1: Quand et pourquoi l'exigence 3.1.4 a-t-elle été introduite?

octobre 2018	Le conseil d'administration de Fairtrade a exprimé la nécessité de développer un système de collecte de données sur les salaires afin de surveiller et d'évaluer l'impact des améliorations salariales au niveau national.
2019	L'unité Standards et Prix de Fairtrade International a développé trois outils pour collecter des données et des informations afin de répondre au mandat du conseil d'administration de Fairtrade, en se concentrant sur les entreprises de banane.
novembre 2020	Le Comité des Standards Fairtrade a approuvé l'introduction de trois nouvelles exigences pour les entreprises de bananes: <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 3.1.2 sur le <a href="#">Salaire de Base Fairtrade</a>,</li><li>➤ 3.1.3 sur la <a href="#">Prime Fairtrade</a>, et</li><li>➤ 3.1.4 sur la Communication obligatoire des données</li></ul>
2021	Mise en œuvre des exigences 3.1.2, 3.1.3 y 3.1.4.
janvier 2022	Première année de déclaration obligatoire des données avec le formulaire 3.1.4.

<sup>1</sup> Fairtrade, en qualité de membre de la [Coalition mondiale pour le salaire vital](#), définit le 'salaire vital' comme la rémunération qu'un travailleur perçoit pour une semaine normale de travail dans un endroit donné lui permettant de couvrir ses besoins de base et ceux de sa famille incluant l'alimentation, l'habillement, le logement, la santé, l'éducation, le transport jusqu'au lieu de travail et l'épargne pour faire face aux imprévus.

### L'Exigence 3.1.4

#### Q2: Qui doit se conformer à l'exigence 3.1.4 ?

Chaque entreprise de banane certifiée doit se conformer à l'exigence 3.1.4.

#### Q3: Comment puis-je me conformer à l'exigence 3.1.4 ?

Pour vous conformer à cette exigence, vous veuillez télécharger le [formulaire 3.1.4 v2025](#), remplissez-le - en fournissant les données et informations correctes - et soumettez-le.

#### Q4: Qui doit remplir le formulaire 3.1.4 ?

Compte tenu de la variété des informations demandées (énumérées ci-dessous dans la question Q5), il est recommandé que le formulaire 3.1.4 soit rempli par le propriétaire ou le directeur de l'entreprise de banane avec le soutien des responsables de la comptabilité, des ressources humaines et de la production.

#### Q5: Quelles sont les données collectées ?

Dans le formulaire 3.1.4, les données suivantes sont collectées:

- a) Informations générales sur l'entreprise : pays et numéro FLO ID
- b) Informations sur la plantation de bananes : type de production, nombre d'exploitations, superficie en production et productivité
- c) Nombre de travailleurs : par domaine de travail, structure des salaires et temps de travail

#### Q6: Quand dois-je soumettre le formulaire 3.1.4 rempli ?

Pour répondre à l'exigence 3.1.4 du Standard du Commerce Equitable Fairtrade pour les fruits frais, vous devez soumettre le formulaire complété avant le **31 décembre** de chaque année en cours. Cependant, il est recommandé de le faire au cours des premier et deuxième trimestres de l'année en cours afin que vos informations puissent être prises en compte dans la base de données utilisée pour développer les propositions pour : a) le différentiel de salaire vital (« LWD » en anglais) et b) le prix de référence du salaire vital (« LWRP » en anglais).

Les formulaires 3.1.4 déclarés au cours des trimestres 3 et 4 de l'année en cours ne génèrent pas de non-conformité en matière d'audit, mais les informations déclarées ne peuvent pas être prises en compte dans l'élaboration des propositions de prix car elles ont été reçues après la date limite fixée pour leur élaboration.

**Q7: Que faisons-nous avec les données collectées ?**

Une fois les données collectées et compilées, **CLAC** identifie et élimine les incohérences sur la base des indicateurs de référence définis par l'équipe technique. En utilisant les données cohérentes, l'ensemble de données qui représente un pays est défini. L'analyse n'est pas effectuée pour des producteurs individuels ni pour un groupe de producteurs fournissant un négociant.

**Q8: Qui compose l'équipe technique ?**

L'équipe technique est constituée de membres de l'Unité S&P de Fairtrade International et **CLAC**.

**Comment remplir le formulaire 3.1.4**

**Q9: Comment puis-je voir tous les champs du formulaire 3.1.4 ?**

Une fois que vous avez téléchargé le [formulaire 3.1.4](#), vous devez chercher la feuille Excel avec les initiales de votre pays ou entrer dans la feuille « Instructions » et suivre les indications.

**Q10: Quelle est la période de déclaration ?**

Toutes les données et informations déclarées dans le formulaire 3.1.4 doivent se rapporter à l'année en cours, avec les informations les plus récentes possibles. Par exemple, si vous soumettez le formulaire 3.1.4 en mars 2025, les données doivent porter sur la période allant de janvier 2025 à mars 2025. Il vous est demandé de saisir les données les plus récentes, car les calculs de différentiel de salaire vital (« LWD » en anglais) utilisent le salaire vital de référence (« LWB » en anglais) de l'année en cours.

**Q11: Qui dois-je contacter si j'ai des questions ?**

Si vous avez des problèmes ou des questions concernant le formulaire 3.1.4, veuillez nous écrire à [freshfruit314reporting@fairtrade.net](mailto:freshfruit314reporting@fairtrade.net).

**Envoi du formulaire 3.1.4**

**Q12: A qui dois-je envoyer le formulaire 3.1.4 rempli ?**

Une fois que vous avez saisi toutes les informations demandées dans le formulaire 3.1.4, envoyez-le à l'unité des Prix à l'adresse : [freshfruit314reporting@fairtrade.net](mailto:freshfruit314reporting@fairtrade.net).

**Q13: Comment traitons-nous votre formulaire 3.1.4 ?**

A la réception de votre formulaire, l'Unité S&P vérifiera que tous les champs pertinents du formulaire ont été remplis.

- a) Si le formulaire est incomplet ou comporte des fautes de frappe, vous recevrez une réponse vous demandant de fournir les informations manquantes et de soumettre à nouveau le formulaire.
- b) Si le formulaire a été dûment rempli, vous recevrez un **e-mail de confirmation**, indiquant qu'il a été accepté.

**Q14: Quel document puis-je utiliser comme preuve de conformité à l'exigence 3.1.4 ?**

L'**e-mail de confirmation** peut être utilisée comme preuve de conformité lors d'un audit.

**Partage des données**

**Q15: Qui a accès aux données déclarées ?**

Toutes les données et informations rapportées dans le formulaire 3.1.4 sont confidentielles. Seule l'équipe technique y a accès. Les membres de l'équipe technique sont légalement liés par un accord de non-divulgence afin de protéger la confidentialité et le privé des données.

Aucun tiers (par exemple, organisations nationales du mouvement Fairtrade ou un détaillant) ne peut accéder à vos données, sauf si vous donnez expressément votre accord écrit pour les partager.

**Historique des modifications**

<b>Date de publication</b>	<b>Modifications</b>
28.06.2021	La première note explicative du formulaire 3.1.4 est introduite.
18.01.2023	Restructuration de la note explicative. Des informations historiques additionnelles sont incluses. Des informations supplémentaires sont données sur le processus de déclaration des données. Des précisions sont apportées sur le statut et la qualité des données collectées dans le formulaire 3.1.4. Ajout d'un glossaire et d'une chronologie.
12.03.2025	Révision et simplification du formulaire 3.1.4 (formulaire 3.1.4_v2025). La note explicative a été adaptée aux changements apportés au formulaire et aux délais de déclaration.